



## COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 Abscon  
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80

### **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 16 ANS**

**Du Lundi 22 Février au Vendredi 5 Mars 2021**

Cette année, l'accueil de loisirs fonctionnera du **Lundi 22 Février au Vendredi 5 Mars 2021** inclus, du lundi au vendredi de **13 H 30 à 17 H 30** sans interruption, le goûter étant fournis.

Les enfants seront accueillis à l'école élémentaire Marius Assez pour les 6 à 16 ans. Cet accueil est réservé aux enfants âgés de 6 à 16 ans révolus au premier jour de l'accueil.

Sa capacité d'accueil est limitée à 60 enfants de 3 à 5 ans et 120 enfants de 6 à 16 ans. Seront donc satisfaites les demandes d'inscription reçues dans la limite de ce nombre, sous réserve que les droits aient été payés dans le délai fixé ci-dessous.

**Pour valider l'inscription de votre enfant pour cette période  
la réservation se fait en ligne via le « PORTAIL CITOYEN »**

La participation financière des parents est variable; elle est définie en fonction des **revenus de l'année 2019** figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition, comme indiqué au verso. La non production de l'avis entraîne l'application du tarif D. Ces **tarifs s'appliquent aux enfants scolarisés ou domiciliés à ABSCON ou dont la garde est confiée officiellement à un parent pendant la durée de l'accueil** (dans ce cas, un extrait du jugement doit être fourni). Dans le cas contraire, les prix sont triplés.

**Le paiement des droits d'inscription  
vous sera transmis sur le « PORTAIL CITOYEN ».**

L'inscription sera prise en compte dès lors que l'inscription porte sur l'intégralité de l'accueil.

La participation sera remboursée pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs ou d'une semaine calendaire complète, sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou toute autre pièce, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours de fonctionnement de l'accueil et non pas des jours calendaires.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol d'objets appartenant aux enfants inscrits, que le vol ait été commis à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux communaux fréquentés.

Fait à ABSCON, le Lundi 8 Février 2021



L'Adjoint délégué,

Jean-Michel FOURMAUX

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT  
du

Lundi 22 Février au Vendredi 5 Mars 2021

**DROIT D'INSCRIPTION**  
(déterminé en fonction des revenus et du nombre d'enfants)

**I – PLAFONDS ANNUELS DES RESSOURCES :**

Les revenus pris en considération sont ceux de l'année **2020**, ligne « **revenu imposable** ». L'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2019 est à produire obligatoirement.

A défaut, le tarif D sera appliqué.

NOMBRE D'ENFANTS DU MÊME FOYER	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME A	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME B	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME C	REVENUS IMPOSANT LE TARIF DU BARÈME D
un	11 613 €	16 908 €	23 523 €	revenus supérieurs à ceux du Barème C
deux	12 953 €	19 407 €	26 464 €	
trois	14 291 €	21 906 €	29 405 €	
quatre	15 630 €	24 406 €	32 347 €	
cinq	17 036 €	26 905 €	35 287 €	
par enfant en plus	1 338 €	2 501 €	2 936 €	

*Le revenu à prendre en compte sur l'avis est le net imposable tel qu'indiqué sur les avis d'imposition ou de non imposition, c'est-à-dire le **revenu imposable après déduction des 10 % et des charges**.*

*En cas de changement significatif dans un foyer par rapport à la situation enregistrée dans l'avis d'imposition ou de non imposition présenté, le revenu à prendre en compte sera celui arrêté par M. le Maire ou son délégué au vu des justificatifs produits.*

**II – TARIFS DIFFÉRENCIÉS DES DROITS D'INSCRIPTION :**

Inscriptions pour l'intégralité du centre (10 jours).

1°) **TARIF POUR L'ACCEUIL DE LOISIRS DES ENFANTS :**

	A	B	C	D
1 enfant	22.50 €	25.50 €	28.50 €	29.50 €
2 enfants	38.50 €	42.50 €	47.50 €	50.50 €
3 enfants	47.50 €	52.50 €	58.00 €	63.00 €
4 enfants	54.50 €	61.50 €	69.00 €	73.00 €
5 enfants	59.50 €	68.50 €	75.00 €	80.00 €

2°) **CES QUATRE TARIFS SONT APPLICABLES AUX ENFANTS :**

- ✓ scolarisés à ABSCON et/ou domiciliés dans cette même commune ;
- ✓ étrangers à la Commune, mais dont les parents qui en ont la **garde légale** pendant les vacances scolaires considérées sont domiciliés à ABSCON.

**Dans tous les autres cas, les droits exigibles sont triplés**

4°) **POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION :**

- ❖ Inscription pour la durée intégrale de chaque accueil.
- ❖ Inscriptions acceptées dans la limite des places disponibles. Cette limite atteinte, les demandes non satisfaites seront placées en liste d'attente.

## Comment inscrire les enfants ?

Connectez-vous sur [abscon.fr](http://abscon.fr)

Cliquez sur l'icône



Connectez-vous avec vos identifiants personnels  
Dans l'Espace Famille, allez dans les activités.

Cliquez à droite sur

🔍 Réservations

Remplissez le formulaire dans l'ordre :  
sélectionnez l'enfant, l'activité puis la période.

Téléphone Service Enfance et Jeunesse : 06.78.93.18.24

Mail : [abscon.salunno@orange.fr](mailto:abscon.salunno@orange.fr)

Une fois la demande envoyée, vous recevrez un accusé d'enregistrement dans vos mails.

La validation de ces demandes individuelles est gérée par le personnel administratif communal, et ce pendant les heures d'ouverture du centre administratif.

Dans l'espace Famille, puis dans les activités, consultez le planning :

→ dès que le service est réservé et de couleur, votre enfant est bien inscrit.

### **IMPORTANT**

#### Pour une 1ère demande

##### **Dossier d'inscription à remplir**

- Photo de l'enfant,
- Attestation d'Assurance,
- Carnet de vaccinations,
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019.